



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

DU 1^{ER} DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M BOUCHEZ MICHEL

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée -Mr HERMAND Jean – Mme CHAVALAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès - Mr JANCZAK Stanislas – Mr PEZE Bruno – Mr DEGAND Daniel - Mr PORZYCKI Philippe – Mme TAVERNESE Audrey - Mr CIURYS Christophe – Mr HERMEL Jean-Loup - Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mr DOPCHIE Maurice - Mme BUYCK Isabelle – Mme BOUZROU Donia - Mr FOURNIER Guillaume - Mme MOLENDIA Edith Conseillers Municipaux

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration : Mme HOCHART Donata, Adjointe – Mme SYS Martine – Melle BIELKIN Laurence – Mme WARNEZ Murielle Conseillères Municipales

ABSENTE EXCUSEE : Mme LAURENT Marylise, Conseillère Municipale

ABSENT : Mr VANTOURNHOUDT David, Conseiller Municipal

SECRETAIRE : Mme VANEECKE Marie-Agnès, Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

**1/ CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DES RUES
RAOUL BRIQUET ET DAUTRICOURT (OPERATION 1115)
COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2014**

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) le Compte Rendu d'Activité au 31 décembre 2014, relatif à l'opération d'aménagement du lotissement des rues Raoul Briquet et Dautricourt.

Il a été rappelé que, lors de la séance du 7 avril dernier, le Conseil Municipal avait autorisé la prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2016, et fixé les participations des années 2015 et 2016.



2/CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA RUE DE LA SUCRERIE : CLOTURE DE L'OPERATION ET BILAN

La convention publique d'aménagement « Rue de la Sucrierie » est arrivée à son terme. Les membres du Conseil Municipal ont décidé de clôturer l'opération et ont approuvé le bilan de clôture de l'opération, arrêté au 31 juillet 2015. Ce bilan présente un solde d'exploitation de 27 847.90 €, qui sera remboursé à la Commune par Territoires Soixante-Deux. Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 Voix Pour dont 4 procurations).

3/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 36/2015 du 9 septembre 2015 portant sur le contrat de maintenance informatique de la mairie,
- Décision n° 37/2015 du 22 septembre 2015, portant sur le contrat de maintenance d'assistance téléphonique et télémaintenance « progiciel-digitech »,
- Décision n° 38/2015 du 23 septembre 2015, portant sur la convention de partenariat avec le groupe INSTEP-FORMATION,
- Décision n° 39/2015 du 29 septembre 2015, portant sur l'avenant n° 1 à l'acte d'occupation temporaire de l'immeuble 148 rue du Général Leclerc,
- Décision n° 40/2015 du 9 octobre 2015, portant sur le contrat de dératisation et de sanitation sur la Commune,
- Décision n° 41/2015 du 2 novembre 2015, portant sur l'avenant au contrat de médecine du travail (Convention avec la Caisse Régionale de Sécurité Sociale dans les Mines),
- Décision n° 42/2015 du 2 novembre 2015, portant sur la mission de contrôle technique pour les travaux de création de vestiaires au Stade Léo Lagrange,
- Décision n° 43/2015 du 2 novembre 2015, portant sur la mission de coordination SPS pour les travaux de création de vestiaires au Stade Léo Lagrange,
- Décision n° 44/2015 du 2 novembre 2015, portant sur la mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement d'une mairie annexe et d'un logement dans un bâtiment existant rue de la Sucrierie,
- Décision n° 45/2015 du 2 novembre 2015, portant sur la mission de contrôle technique pour les travaux d'aménagement d'une mairie annexe et d'un logement dans un bâtiment existant rue de la Sucrierie,
- Décision n° 46/2015 du 17 novembre 2015, portant sur la démolition des logements 57-57 bis-59 rue Roger Salengro, et du hangar au 39 rue de la Liberté.



4/ ADOPTION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE :

Les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) la longueur de la voirie communale. Celle-ci s'élève à 29 741 m, compte tenu de l'intégration de nouvelles voiries.

5/ CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX : AVENANT N° 1

En date du 12 juin 2012, le Conseil Municipal avait autorisé la signature du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, avec la Société DALKIA

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé la signature de l'avenant n° 1 au marché de chauffage, qui a pour objet de prendre en considération :

- Les conséquences sur le marché initial de la suppression de certains tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz naturel,
- Les règles de répercussion de la Taxe Intérieure de Consommation de Gaz Naturel (TICGN) ainsi que de toutes nouvelles taxes.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).

6/ TAUX DES REDEVANCES SCOLAIRES ANNEE 2015-2016

S'agissant des redevances scolaires dues par les communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour l'année scolaire 2015-2016, les membres du Conseil Municipal ont décidé de maintenir le taux des redevances scolaires voté en 2014, soit 110 euros par enfant qui fréquente une classe élémentaire ou maternelle publique. En ce qui concerne les autres communes, il sera appliqué le même taux de redevance à savoir 110 euros et ce à titre de réciprocité.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).

7/ TARIFS LOCATION SALLE DES FETES POUR L'ANNEE 2016 :

Monsieur le Maire a rappelé que l'utilisation des deux niveaux de la Salle des Fêtes Municipale est exclusivement réservée aux activités organisées par la commune et aux associations locales agréées par la Municipalité, et a proposé de maintenir en 2016, les tarifs votés pour 2015, soit :

- location du rez-de-chaussée inférieur ou supérieur : forfait de 151.50 € pour les bals ou 184 € pour les banquets et repas dansants organisés par les associations locales ayant déjà bénéficié d'une attribution gratuite de cette salle.

La location des salles est gratuite pour les assemblées générales. Celles-ci se feront obligatoirement au rez-de-chaussée inférieur.

La gratuité est accordée une fois par an aux associations locales pour une manifestation autre qu'une assemblée générale.



Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).

8/TARIFS LOCATION SALLE « EDMOND TANIÈRE » POUR L'ANNEE 2016 :

La location de la Salle « Edmond Tanière » est exclusivement réservée aux Fouquiérois.

Monsieur le Maire a aussi proposé de maintenir en 2016, les tarifs votés pour 2015, soit :

- Location cuisine : 81 €
- Location salle : 274 €
- Location vaisselle : 28.50 €
- Location verrerie : 14.50 €
- Location pour lunch : 173 €

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).

9/ TARIFS LOCATION SALLE « ZIARKOWSKI » POUR L'ANNEE 2016 :

La location de la Salle « Ziarkowski » est exclusivement réservée aux Fouquiérois.

Monsieur le Maire a aussi proposé de maintenir en 2016, les tarifs votés pour 2015, soit :

- Location cuisine : 123 €
- Location salle : 264 €
- Location vaisselle : 27.50 €
- Location verrerie : 14.50 €
- Location pour lunch : 167 €

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).

10/ TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE POUR L'ANNEE 2016 :

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) de maintenir en 2016, les tarifs votés pour 2015, soit :

- Concession 30 ans : 206 €
- Concession 50 ans : 339.50 €

11/ TARIFS APPLICABLES AU COLUMBARIUM POUR L'ANNEE 2016 :

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) de maintenir en 2016, les tarifs votés pour 2015, soit :

- Case pour 15 ans : 690 €
- Case pour 30 ans : 988 €
- Redevance pour dépôt d'urne : 29.50 €
- Plaque de fermeture des cases : 88 €



12/ TARIFS ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : MODIFICATIF

En date du 19 septembre 2011, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs d'inscription à l'Ecole Municipale de Musique, comme suit :

- Personnes domiciliées à Fouquières-Lez-Lens : 50 € par enfant et 100 € par adulte.
- Personnes domiciliées dans une autre commune : 120 € par enfant et par adulte.

Il a été décidé de considérer le tarif ci-dessus, pour l'apprentissage d'un seul instrument de musique. Le tarif sera multiplié en fonction du nombre d'instruments enseignés.

Cette décision a été adoptée : 24 voix Pour dont 4 procurations et 3 voix Contre.

13/ SUBVENTION AUX ENFANTS CONTINUANT LEURS ETUDES 2015-2016 :

Les membres du Conseil Municipal ont fixé le montant de la subvention allouée aux enfants continuant leurs études, comme suit :

- 46 € par enfant fréquentant les classes de 6^{ème} à la Terminale
- 90 € par enfant fréquentant les classes universitaires

Le mode d'attribution de la subvention est le suivant :

- considérant qu'il existe dans la commune un collège, le bénéfice de cette bourse aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} n'est accordé qu'à des enfants de Fouquières-Lez-Lens, fréquentant des établissements extérieurs à la Commune, dans la mesure où l'enseignement suivi n'est pas dispensé au Collège de Fouquières-Lez-Lens. Les enfants fréquentant les établissements privés ne peuvent bénéficier de cette bourse allouée uniquement aux enfants fréquentant les établissements publics.

Cette décision a été adoptée : 26 voix Pour dont 4 procurations et 1 Abstention.

14/ NOEL DES ECOLES ANNEE 2015 :

Comme les années précédentes, il a été décidé d'offrir des friandises aux enfants des écoles primaires et maternelles et un jouet aux enfants des écoles maternelles.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).

15/ LOCATION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE, SIS 15 RUE JEAN JAURES (USAGE HABITATION)

La Commune a fait l'acquisition de l'immeuble, situé 15 rue Jean Jaurès. Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) la location de cet immeuble à compter du 1^{er} janvier 2016, moyennant un loyer mensuel s'élevant à 450€.



16/ FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX POUR L' ANNEE 2016 :

Compte tenu de l'indice de référence des loyers, établi par l'INSEE pour le 3^{ème} trimestre 2015, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) de maintenir en 2016, les loyers votés pour 2015.

17/ ACQUISITION D'UN ENSEMBLE FONCIER SIS RUE PASTEUR, CADASTRE AB370

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, et en favorisant la création d'équipement public, il a été décidé l'acquisition suivante :

☞ L'ensemble foncier, composé de 8 garages, sis Rue Pasteur, cadastré AB 370, d'une superficie de 543 m², au prix de 46 200 €, plus les frais d'achat.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).

18/ ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER , SIS 2bis RUE JEANNETTE PRIN, CADASTRE AC 3,101, 102 et 556

Toujours dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, ou en favorisant la création d'équipement public, il a été décidé l'acquisition suivante :

☞ L'ensemble immobilier, sis 2bis rue Jeannette Prin, cadastré AC 3, 101,102 et 556, d'une superficie de 459 m², selon l'estimatif du Service du Domaine, soit 200 000 € HT, plus les frais d'achat.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).

19/ ALIENATION DE LA PARCELLE, SISE MARAIS DE LANGLE, CADASTREE AL 562 :

La société SCI du Rond-Point de Fouquières (TRANSALINORD) souhaite acquérir la parcelle de terrain, cadastrée AL 562 d'une superficie de 229 m².

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) la cession de la parcelle, selon l'estimatif du Service du Domaine, s'élevant à 1250 €.

20/ ADMISSION DE TITRE EN NON-VALEUR

Le comptable du Trésor n'ayant pu recouvrer le titre n° 551 de l'année 2013, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) l'admission en non-valeur de la somme de 29.70 €.



21/CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF CHARLES HUMEZ

Monsieur le Maire a rappelé que le Collège Emile Zola utilise les équipements du Complexe Sportif Charles Humez, et verse à la Commune une participation annuelle, au titre des frais d'entretien et de fonctionnement.

Une convention établie entre le Conseil Général du Pas-de-Calais, le Collège Emile Zola et la Commune, définit les conditions d'utilisation des installations sportives.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) le renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la convention tripartite.

Monsieur le Maire est autorisé à signer chaque année la reconduction de la convention.

22/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION FONCIERE (FIF)

L'ensemble foncier en cours d'acquisition, rue Pasteur, est destiné à la construction de logements sociaux, notamment en partenariat avec Pas-de-Calais Habitat.

A ce titre, Monsieur le Maire a proposé de solliciter une participation financière auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre du Fonds d'Intervention Foncière (FIF).

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) la signature de la convention financière à intervenir entre la Commune et la Communauté d'Agglomération.

23/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LA CREATION DE VESTIAIRES AU STADE LEO LAGRANGE : CLUB HOUSE

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée, la délibération en date du 7 avril 2015, concernant la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la création de vestiaires au Stade Léo Lagrange.

Ce dossier comportant des vestiaires mais également un Club House, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) de solliciter aussi, une subvention pour le Club-House, auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre de l'appel à projets « HORIZON BLEU 2016 ».

L'aide peut s'élever à 20 % du coût des travaux, soit 40 000 €.



24/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : INSTALLATION D'AIRES DE JEUX DE PROXIMITE

Monsieur le Maire a rappelé le projet de réalisation de deux aires de jeux de proximité, pour remplacer celles existantes (rue Danièle Casanova et Place Carnot) qui ne répondent plus aux normes de sécurité, en raison des nombreuses dégradations.

Le montant estimatif des travaux s'élevant à 60 000 € HT, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux.

25/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS POUR L'INSTALLATION D'AIRES DE JEUX DE PROXIMITE

Il a été décidé aussi de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais, pour la réalisation des deux aires de jeux de proximité.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).

26/ PERSONNEL COMMUNAL : ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire a informé que l'entretien professionnel des agents de la collectivité est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015. Conformément au décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014, et suite à l'avis rendu le 27 octobre dernier par le Comité Technique, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'instaurer l'entretien professionnel en lieu et place de la notation et de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle, comme suit : résultats professionnels, compétences professionnelles et techniques, qualités relationnelles, et capacités d'encadrement.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).

27/ PERSONNEL COMMUNAL : ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSURANCE GROUPE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL »

Le contrat d'assurance « Risques statutaires du personnel » prenant fin au 31 décembre 2015, il a été décidé d'adhérer au 1^{er} janvier 2016, au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais (SOFCAP) et d'autoriser la signature de la convention d'adhésion. Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations).



28/PERSONNEL COMMUNAL : AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE – MAINTIEN DE SALAIRE

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 4 procurations) la signature de l'avenant au contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » du personnel communal.

Cet avenant fixe le taux des cotisations des agents à 2.38 % à compter du 1^{er} janvier 2016.